



Règlement et modalités d'attribution

À partir du 1er Janvier 2020, le Château de Pommard décernera chaque année civile 6 bourses d'études (3 en Français et 3 en Anglais) à des passionnés du vin pour les accompagner dans leur éducation, leadership et développement professionnel dans le monde du vin. 3 catégories seront concernées :

WSET 1, WSET 2 et WSET 3. Les cours dispensés auront lieu à École V Château de Pommard à Pommard et à École V Paris dans le 9e arrondissement.

Conditions d'éligibilité :

- Être majeur.
- Travailler depuis au moins deux ans dans les industries de l'alimentation, du vin, de l'hôtellerie et / ou de la viticulture.
- Soumettre un essai (dactylographié, à double interligne, de 500 mots ou moins), dont le sujet sera annoncé chaque année par le Château de Pommard et portera sur les industries de l'alimentation, du vin, de l'hôtellerie, de la viticulture ou des boissons alcoolisées.
- Rédiger une lettre de motivation.
- Fournir deux lettres de recommandation.
- Soumettre une transcription complète de WSET niveau 2 dans les catégories de vins uniquement pour les bourses WSET niveau 3.
- Ne peut être propriétaire, dirigeant, administrateur ou employé de Château de Pommard ou de Vivant Inc.

Le Comité de sélection des bourses d'études du Château de Pommard est responsable de la sélection des boursiers.

Le comité examinera les candidats et sélectionnera les boursiers à la majorité des voix.

Le Comité ne fera pas de discrimination fondée sur la race, l'ethnie et / ou l'âge dans la sélection des destinataires.

Critères d'attribution des bourses d'études :

- Qualité de la candidature, notamment l'orthographe, la grammaire et le contenu.
- Contenu de l'essai, y compris la qualité de l'écriture et le nombre de mots.
- Expérience liée à l'industrie / expérience de travail.
- Lettre de recommandation.

Calendrier du programme de bourses d'études :

Chaque année, le Château de Pommard annoncera les dates de dépôt des candidatures, les dates limites et l'annonce des bourses d'études. Pour le programme de bourses 2021, les dates suivantes sont annoncées:

Ouverture des candidatures : 1er janvier 2021

Date limite de candidature : 31 mars 2021

Date de réception des résultats : le 2 mai 2021

Une demande complète, répondant à toutes les conditions d'éligibilité des candidats à une bourse et incluant tous les documents requis, doit être envoyée au plus tard par la poste ou par voie électronique le 31 Mars 2021. pour que la candidature puisse être prise en compte.

Les boursiers seront informés par courrier électronique et les candidats non retenus seront également notifiés par email.

Les bourses :

WSET 1 en Vins

WSET 2 en Vins

WSET 3 en Vins

En français et en anglais

Les destinataires autorisent le Château de Pommard à utiliser des photos, des films et des enregistrements sonores pour promouvoir le programme de bourses Jérôme Aucourt en les copiant, les distribuant, les diffusant et toute autre forme de transmission de quelque manière que ce soit, gratuitement ou non, sans autre autorisation du destinataire, en tout ou en partie, à travers le monde, à perpétuité, dans tous les médias connus ou à venir, sans autre compensation.

Si nécessaire, le bénéficiaire pourra délivrer des preuves, y compris des relevés de notes officiels. Fournir des informations fausses ou erronées entraînera la résiliation de toute demande.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : education@chateaudepommard.com